



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2024-01-016

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2024-01-22-00001 - Délégation de pouvoir du responsable du service des impôts des particuliers (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

41-2024-01-22-00001

Délégation de pouvoir du responsable du service
des impôts des particuliers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BLOIS
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
10 RUE LOUIS BODIN
41000 BLOIS CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Blois
Service des Impôts des Particuliers
10 Rue Louis BODIN
41 000 BLOIS Cedex
Téléphone : 02 54 55 70 32
Mél. : sip.blois@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Frédéric FELIP
Téléphone : 02 54 55 70 32

Objet : POUVOIR

Je soussigné, Frédéric FELIP, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Blois, sis 10 Rue Louis BODIN, 41000 BLOIS, (le mandant),

Donne par la présenté pouvoir à :

M. REFRAY Mickaël, Inspecteur des Finances Publiques, en poste au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Blois, 10 Rue Louis BODIN, 41000 BLOIS, (le mandataire),

à effet de me remplacer dans mes fonctions en mon absence et celle de mon adjoint M. François PERROCHON durant la période suivante :

- du 22 au 26 janvier 2024 ;

J'habilite mon mandataire à effet de signer à ma place tous les états, certificats ou pièces concernant le service en matière d'assiette d'impôt sur le revenu, y compris les dégrèvements d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxe foncière, ainsi que tous les états, certificats ou pièces comptables concernant le service en matière de recouvrement, dont j'ai la charge.

Durant la période susvisée, je déclare garantir M. REFRAY de toute action de la part des tiers, souhaitant conserver l'entière responsabilité de la gestion de mon poste, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (Cf loi du 23 février 1963, article 60-III, 1^{er} alinéa).

	Le mandant	Le mandataire	Le Directeur départemental des Finances publiques ou son représentant, responsable du Pôle Ressources
Mention manuscrite	« Bon pour pouvoir » <i>Bon pour pouvoir</i>	« Bon pour acceptation » <i>Bon pour acceptation</i>	« Vu et accordé » Vu et accordé
Signature	Frédéric FELIP 	Mickaël REFRAY 	Sophie LLAURY

Fait à BLOIS, le 17 janvier 2024